



2. ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

Situation géographique et présentation des aires d'étude

Le projet de centrale solaire photovoltaïque se situe sur la commune d'Oradour-sur-Vayres, dans la partie sud-ouest du département de la Haute Vienne (87) en région Nouvelle-Aquitaine.

Limoges, chef-lieu du département de la Haute Vienne est à environ une trentaine de kilomètres au nord-est de l'AEI.

Rochechouart, chef-lieu d'arrondissement dont dépend Oradour-sur-Vayres, se situe à environ 7,5 km au nord-ouest de l'AEI.

Les bourgs d'Oradour-sur-Vayres et de Vayres sont respectivement à environ 2 km au sud et 3 km à l'ouest de l'AEI.

L'AEI se trouve au nord-ouest du territoire communal, en limite de la commune de Vayres sur des espaces assez diversifiés : en majorité agricoles, il y a également quelques petits bois et plusieurs haies relictuelles, un cours d'eau intermittent et quelques zones humides. L'AEI intègre également un hameau (« Les Bregères »).

La topographie de l'AEI, d'un seul tenant, oscille entre 261 m NGF (à l'est des terrains en bordure d'un cours d'eau) et 330 m NGF (à proximité du hameau « les Bregères »).

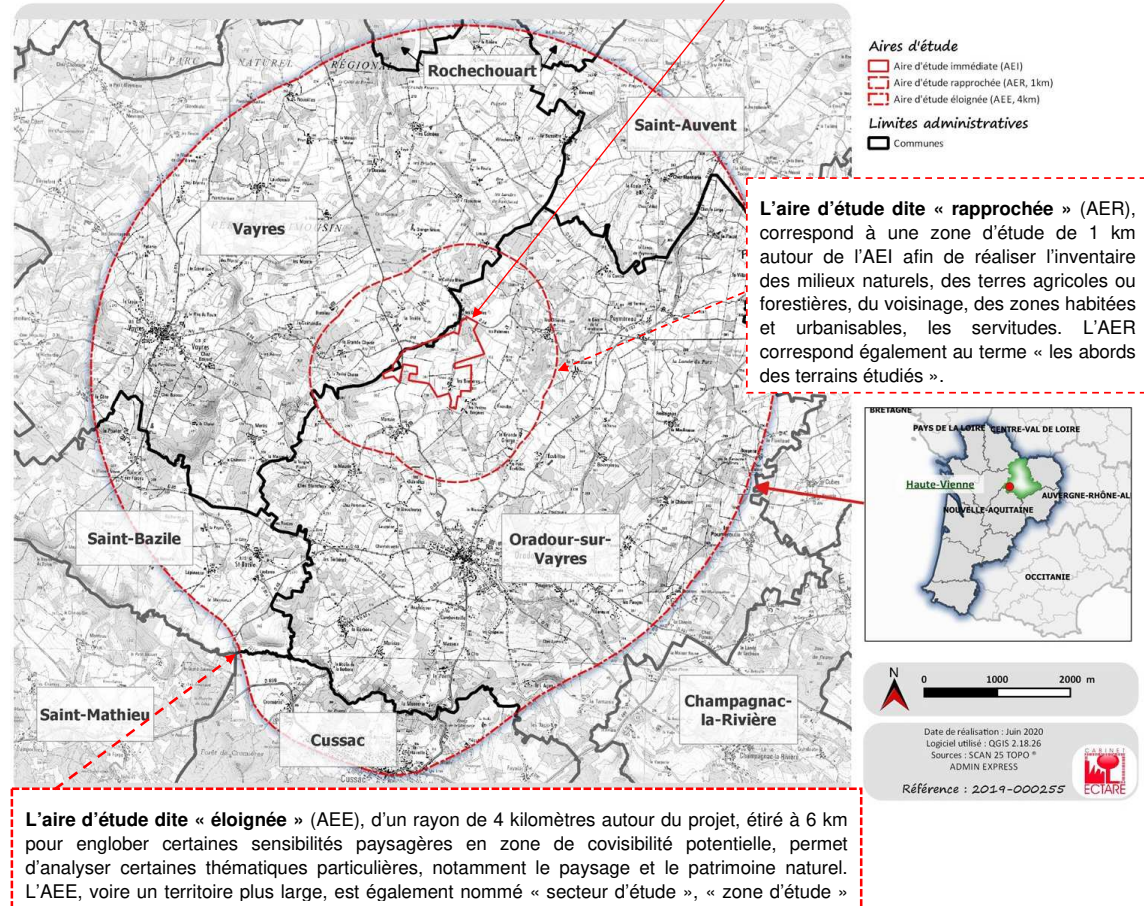
L'accès au site se fait par la route communale C210, qui le traverse de nord en sud. La C210 est accessible depuis la RD34 qui longe l'AEI au nord.

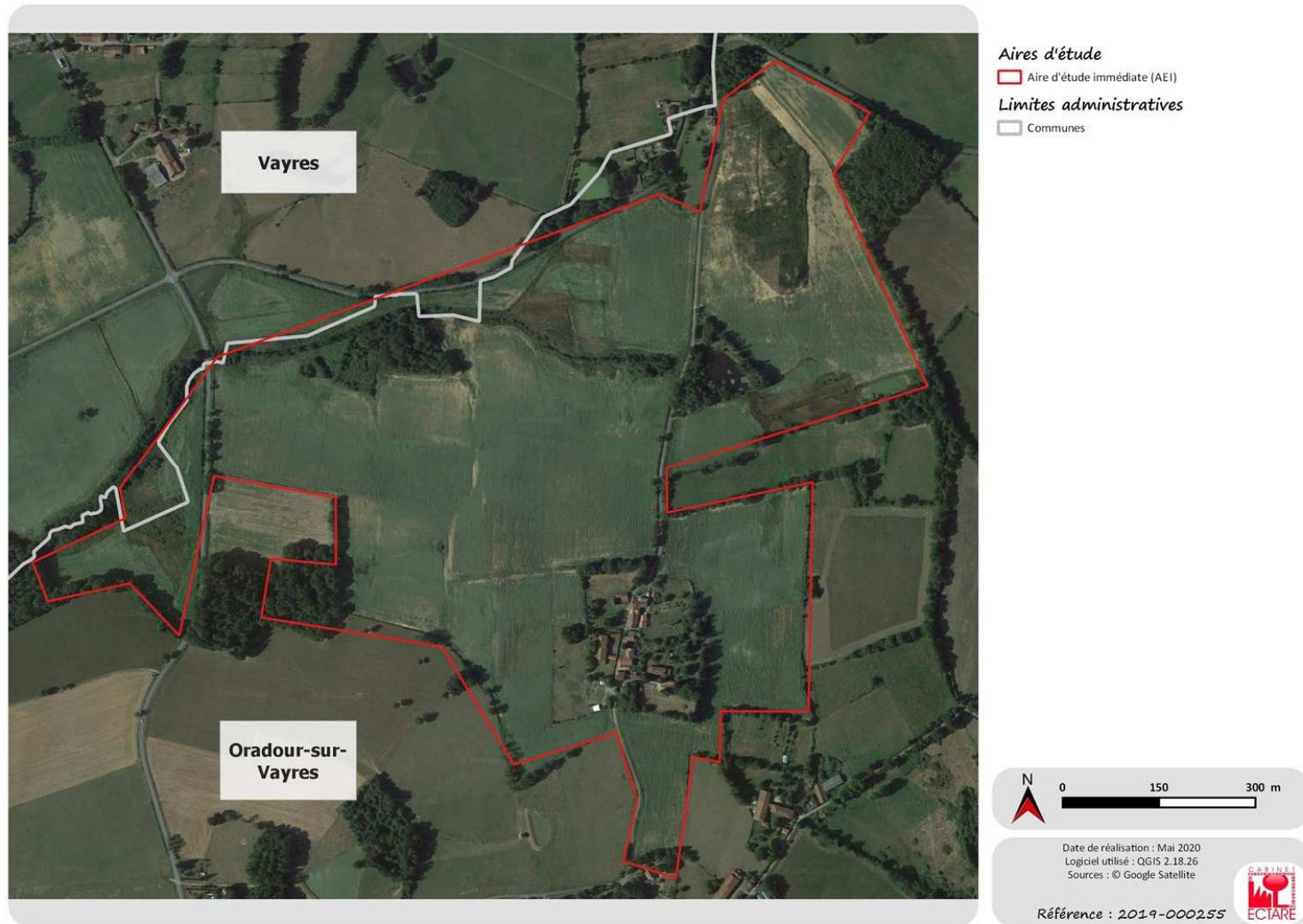
Quelques accès agricoles sont également possibles depuis la RD34 au nord, et la RD901 qui traverse l'AEI à l'ouest.

L'aire d'étude rapprochée (AER) englobe une partie des territoires d'Oradour-sur-Vayres et de Vayres.

L'aire d'étude éloignée (AEE) englobe quant à elle, en plus des communes de l'AER, une partie des territoires communaux de Saint-Auvent, Rochechouart, Saint-Bazile, Cussac, Saint-Laurent-sur-Gorre.

L'aire d'étude « immédiate » (AEI) correspond à la zone d'implantation potentielle du projet. Il s'agit des parcelles directement concernées par le projet, c'est-à-dire l'ensemble des parcelles nécessaires à l'aménagement : les parcelles sur lesquelles peuvent être implantés les panneaux photovoltaïques, les postes électriques et les pistes d'accès. L'AEI est également nommée « site d'étude », « périmètre d'étude » ou « terrains étudiés ».




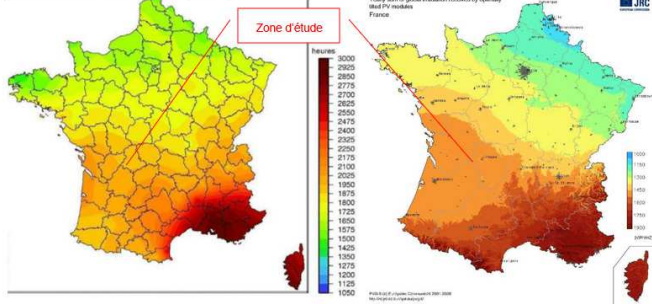



Implantation de l'AEI sur fond photo aérienne

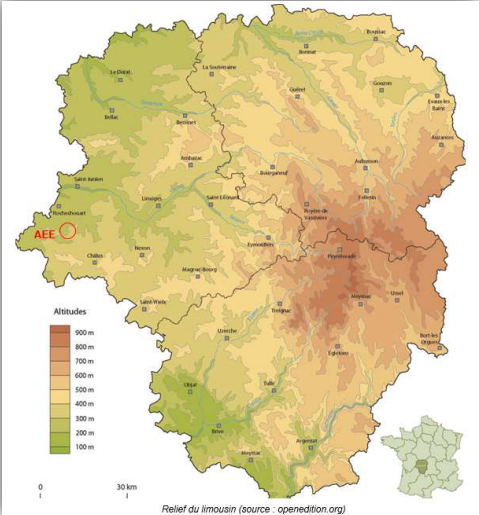




L'état actuel des terrains concernés par le projet ainsi que l'analyse de l'environnement proche ont permis de définir un certain nombre de sensibilités que le projet devra prendre en compte dans sa définition. Ces sensibilités sont déterminées à partir du résumé des caractéristiques principales de chaque thématique de l'environnement dans les tableaux suivants.

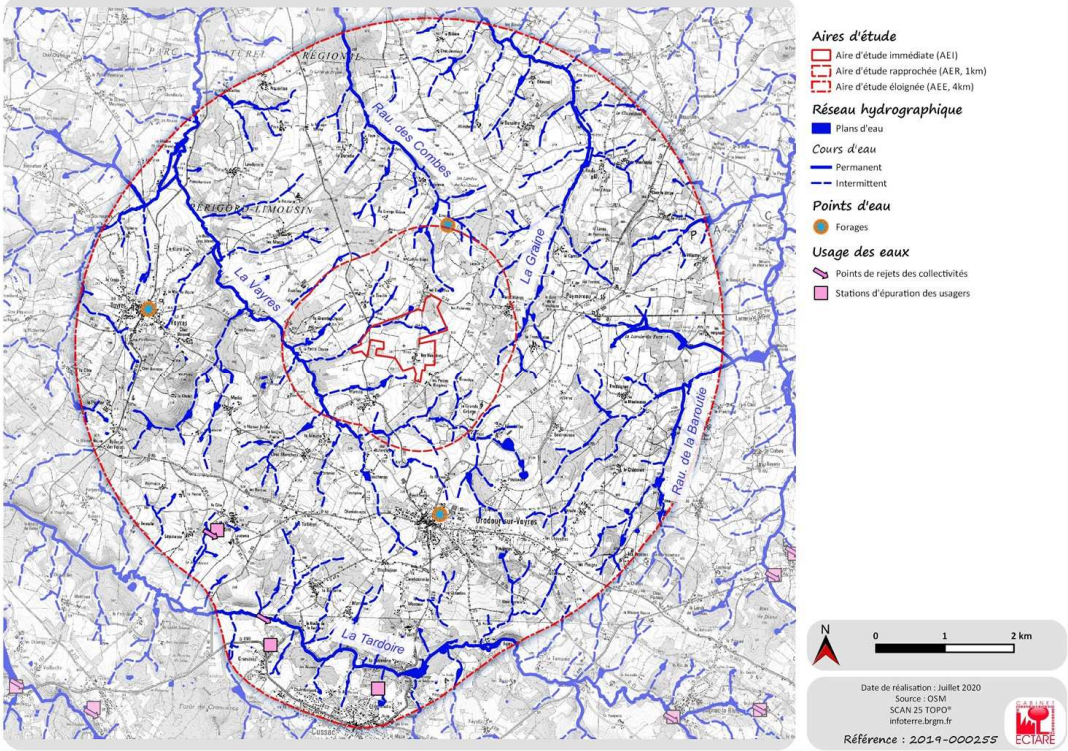
MILIEU PHYSIQUE

Thème environnemental	Caractéristiques principales de l'environnement	Sensibilité de l'environnement
<p>Climat</p>	<p>Le climat d'Oradour-sur-Vayres est un climat océanique assez humide avec des températures sans excès. Les précipitations sont soutenues tout au long de l'année. Les hivers sont, en général, doux et les étés relativement frais, sauf exception. La commune d'Oradour-sur-Vayres présente un bon ensoleillement. L'activité orageuse reste similaire à la moyenne nationale et se concentre en été. Les caractéristiques climatologiques locales ne présentent pas d'inconvénients à l'implantation d'un parc photovoltaïque. Le potentiel d'énergie solaire (heures d'ensoleillement par an et nombre de KWh/m² d'énergie) des terrains étudiés est une donnée conditionnant la faisabilité du projet.</p> <div data-bbox="539 627 904 778" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px;"> <p>→ N_{SG} : 1,11 impacts/km²/an</p> <p style="text-align: center;">Foudroiement Faible</p>  <p>Faible < 0.67 Neg Intense > 3.74 Neg</p> <p>Indice de confiance statistique : Excellent</p> <p>L'intervalle de confiance à 95% est : [1,01 - 1,22].</p> </div> <div data-bbox="1070 459 1742 778" style="text-align: center;">  <p>Durée d'ensoleillement moyenne en heures / an Gisement solaire en kWh/m²</p> </div>	<p>Très faible</p>
<p>Géologie et Pédologie</p>	<p>L'AEI se développe sur des terrains métamorphiques (gneiss et paragneiss). Les sols sont épais à moyennement épais, sablo-argileux à limono argileux, avec une aptitude agronomique bonne à moyenne.</p> <div data-bbox="779 879 1397 1305" style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;"><i>Sols observables sur site</i></p>	<p>Faible</p>

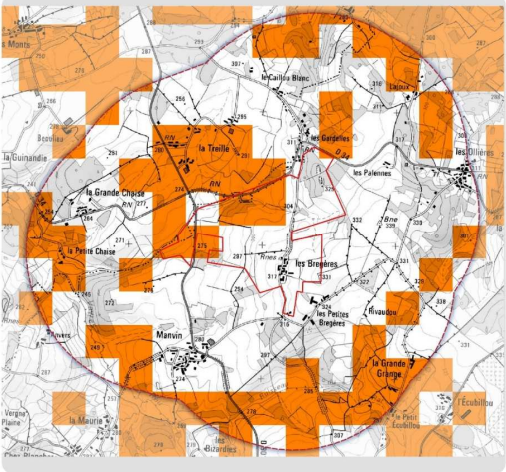
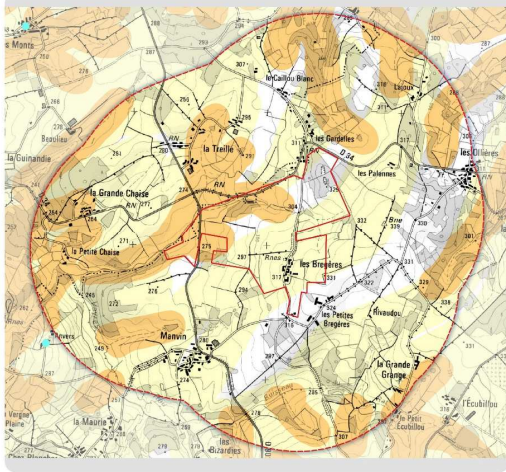


Thème environnemental	Caractéristiques principales de l'environnement	Sensibilité de l'environnement
Topographie	<p>Le site d'étude est localisé dans la vallée de la Dordogne, et marqué au sud par des coteaux mollassiques surplombant la plaine d'une centaine de mètres.</p> <p>L'AEI se localise dans la vallée de la Vayres. Un affluent forme une vallée secondaire dans la partie nord de l'AEI. On y trouve les points les plus bas de l'AEI, à environ 261 m NGF.</p> <p>Les pentes globales sont orientées vers l'ouest, mais elles varient plus particulièrement au sein du site, avec des versants parfois orientés vers le nord-ouest, parfois vers l'ouest ou encore vers le sud-ouest. Les altitudes s'élèvent progressivement vers l'est pour culminer à 330 m NGF.</p> <p>La majeure partie des terrains ne présente pas de contrainte majeure pour la réalisation du projet mais plusieurs zones présentent des pentes de plus de 10 %.</p>    <p style="text-align: center;"><i>Zone centrale de l'AEI</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Zones de pentes de plus de 10% (source : géoportail)</i></p>	Moyenne
Hydrogéologie	<p>Les terrains de l'AEI sont concernés par la masse d'eau souterraine « FRG057 - Massif central BV Vienne » qui possède un bon état écologique et chimique.</p> <p>En termes d'usages, il n'existe aucun captage au sein même de l'AEI. Aucun périmètre de protection ne concerne l'AEI ni ses abords. Il existe de nombreux points d'eau identifiés par le BRGM sur le secteur d'étude et notamment dans l'AEE. En revanche, aucun n'est présent dans l'AER et l'AEI.</p> <p>Quelques mesures du SDAGE s'appliquent indirectement aux terrains d'étude : elles visent à limiter les pollutions dans la nappe sous-jacente et dans les cours d'eau pour conserver un bon état des eaux. A ces mesures s'ajoute l'enjeu du SAGE Vienne lié à l'amélioration de la qualité de l'eau.</p> <p>Au regard du projet, les eaux souterraines ne présentent pas de contrainte rédhibitoire à l'implantation d'un projet photovoltaïque. Le projet devra essentiellement veiller à maintenir l'écoulement des eaux sur le site jusqu'au milieu récepteur. De même, il faudra veiller, durant la période de travaux, à ce qu'aucun déversement de polluant n'ait lieu sur les terrains. Lors de l'exploitation du projet photovoltaïque, les conditions de gestion des eaux pluviales devront permettre de garantir la protection des ressources en eau.</p>	Faible




Thème environnemental	Caractéristiques principales de l'environnement	Sensibilité de l'environnement
<p>Hydrographie, Hydrologie, qualité des eaux</p>	<p>Les terrains de l'AEI sont concernés par la masse d'eau superficielle FRGR0384 « la Graine et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne » et la masse d'eau souterraine « FRGG057 - Massif central BV Vienne ». L'objectif de bon état écologique a été reporté à 2021 pour la masse d'eau FRGR0384.</p> <p>En termes d'eaux superficielles, l'AEI est marquée par un réseau hydrographique complexe et dense avec notamment de nombreux ruisseaux en tête de bassin et beaucoup de plans d'eau. Un seul cours d'eau est présent sur l'AEI. Cet écoulement intermittent est localisé en limite nord de l'AEI où il prend sa source. Il se jette plus en aval dans la Vayres au niveau de l'AER. Il s'inscrit donc aussi en tête de bassin. Plusieurs zones à dominante humide ont aussi été inventoriées sur l'AEI dans le cadre d'un inventaire supervisé par l'EPTB Vienne.</p> <p>Quelques mesures du SDAGE s'appliquent indirectement aux terrains d'étude : elles visent à limiter les pollutions dans la nappe sous-jacente et dans les cours d'eau pour conserver un bon état des eaux. A ces mesures s'ajoute l'enjeu du SAGE Vienne lié à l'amélioration de la qualité de l'eau.</p> <p>L'AEI est concernée par une ZRE mais les prescriptions liées ce zonage ne s'appliquent pas au projet étant donné qu'il n'engendrera ni rejet agricole ni prélèvement.</p> <p>Au regard du projet, les eaux superficielles ne présentent pas de contrainte rédhibitoire à l'implantation d'un projet photovoltaïque. Le projet devra néanmoins tendre à éviter les secteurs les plus sensibles (cours d'eau, retenue, zones humides). Il devra veiller à préserver leurs fonctionnalités, à maintenir l'écoulement des eaux sur le site jusqu'au milieu récepteur. De même, il faudra veiller, durant la période de travaux, à ce qu'aucun déversement de polluant n'ait lieu sur les terrains. Lors de l'exploitation du projet photovoltaïque, les conditions de gestion des eaux pluviales devront permettre de garantir la protection des ressources en eau.</p> 	<p>Moyenne</p>






Thème environnemental	Caractéristiques principales de l'environnement	Sensibilité de l'environnement
Risques naturels	<div style="display: flex; flex-direction: column;"> <div style="margin-bottom: 20px;">  <p>Aire d'étude Aire d'étude immédiate (AEI) Aire d'étude rapprochée (AER, 3km)</p> <p>Remontées de nappes Zones potentiellement sujettes aux remontées de nappes</p> <p><small>Date de publication: Mai 2020 Logiciel utilisé: QGIS 3.16.3 Sources: IGN, SIVU, IGN, IGN, IGN Référence: 2024-000252</small></p> </div> <div>  <p>Aires d'étude Aire d'étude immédiate (AEI) Aire d'étude rapprochée (AER, 3km)</p> <p>Risques naturels ● Aléa cavité souterraine ● Souterrain refuge Aléa retrait-gonflement des argiles Aléa radon</p> <p><small>Date de publication: Mai 2020 Logiciel utilisé: QGIS 3.16.3 Sources: IGN, SIVU, IGN, IGN, IGN Référence: 2024-000252</small></p> </div> </div> <p>Seul le risque sismique est identifié sur la commune d'Oradour-sur-Vayres qui se trouve en zone de sismicité 2 (faible). L'AEI est hors zone inondable. Elle est, sur sa partie nord-ouest, en zone potentiellement sujette à des phénomènes de remontée de nappes.</p> <p>En matière de stabilité, aucune cavité, ni mouvement de terrain n'ont été recensés au sein de l'AEI ou à ses abords. L'AEI est impacté par un aléa de retrait-gonflement des argiles nul à moyen, le secteur nord-ouest étant le plus concerné. Le risque tempête peut potentiellement impacter l'ensemble d'Oradour-sur-Vayres. Cette dernière est concernée aussi par un potentiel radon de niveau 3.</p>	<p>Faible</p>



MILIEU NATUREL

Thème environnemental	Caractéristiques principales de l'environnement	Enjeu écologique
Zonages naturels	<p>Les terrains du projet ne sont compris dans aucun périmètre de zonages d'inventaire de type ZNIEFF ou ZICO. Les zonages les plus proches, portant sur les milieux aquatiques et alluviaux de la vallée de la Tardoire, sont localisés à plus de 3 km au sud du site, limitant les potentialités de connexions écologiques.</p> <p>Les terrains du projet sont inclus dans le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.</p> <p>Le site Natura 2000 le plus proche, portant sur les milieux aquatiques et alluviaux de l'étang de la Pouge est localisé à plus de 4 km au sud du site, limitant les potentialités de connexions écologiques.</p>	Faible
Habitats naturels	<p>Malgré la prégnance des parcelles cultivées, l'AEI est caractérisée par une importante diversité d'habitats naturels, en lien avec la présence relictuelle de zones humides et d'un bocage arborescent.</p> <p>Les principaux enjeux écologiques du périmètre sont associés à la mosaïque d'habitats humides observée de manière résiduelle, parmi laquelle l'on recense deux habitats d'intérêt communautaire (prairies paratourbeuses relevant de l'habitat 6410 et mégaphorbiaie à reine-des-prés relevant de l'habitat 6430) et plusieurs habitats listés comme déterminants ZNIEFF en Limousin (aulnaie marécageuse, prairie à scirpe des bois).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p><i>Prairies paratourbeuses relevant de l'habitat 6410</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><i>Mégaphorbiaie à reine-des-prés relevant de l'habitat 6430</i></p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p><i>Aulnaie marécageuse</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><i>Prairie à scirpe des bois</i></p> </div> </div>	<p>Très faible à fort (CB 37.22 ; 37.1)</p>

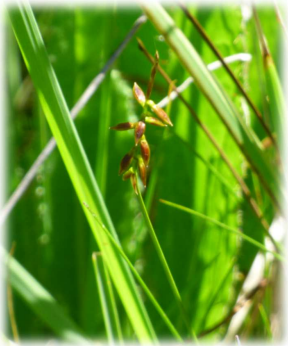












Thème environnemental	Caractéristiques principales de l'environnement	Enjeu écologique
	<p style="text-align: center;">Cartographie des habitats naturels</p>  <p>Aire d'étude Aire d'étude immédiate</p> <p>Habitats d'intérêt communautaire 6410 6430</p> <p>Autres habitats à enjeu Autres habitats déterminants ZNIEFF en Limousin habitats de zones humides</p> <p style="text-align: right;">  Date de réalisation : Juillet 2020 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.25 Sources : © Google Référence : 2019-  </p>	



Thème environnemental	Caractéristiques principales de l'environnement	Enjeu écologique
Zones humides	<p>Sur les 21 habitats recensés sur l'aire d'étude immédiate, 11 correspondent à des habitats de zones humides sur la base des critères d'identification définis par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié (Annexe II).</p> <p>Les zones de cultures, jachères et prairies améliorées en peuvent être caractérisées sur le critère « habitat » en raison du caractère non spontané ou dégradé de leur cortège floristique. Ces milieux, potentiellement humides, nécessitent une caractérisation pédologique.</p> <p>Sur les 74 sondages réalisés, 24 peuvent être classés en « zone humide » sur la base des sondages pédologiques (arrêté du 24/06/08 modifié le 01/10/09) en raison de la mise en évidence d'un caractère rédoxique apparaissant avant 25 cm et se prolongeant en profondeur. En application des critères alternatifs " végétation " et " pédologie ", conformément à l'article 23 de la loi du 24/07/2019 portant création de l'Office Français de la Biodiversité, la surface de zone humide délimitée sur la zone d'étude lors des prospections menées en 2020 et 2021 est estimée à environ 12,66 ha :</p> <ul style="list-style-type: none">- 6,64 ha de zones humides répondant au critère " végétation " ;- 4,44 ha de zones humides répondant au critère " pédologique ".- 1,58 ha de zones humides " historiques " ne répondant plus au critère " végétation ", estimés au niveau des secteurs du site d'étude n'ayant pas donné lieu à la réalisation de sondages (secteurs exclus des zones d'implantation potentielles du projet) <p>Au niveau des zones de cultures et des jachères, l'enveloppe des zones humides répondant au critère « pédologique » a été estimée en croisant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le maillage des sondages « positifs » ;- L'analyse de la topographie ;- L'analyse des archives des photos aériennes. <div data-bbox="638 678 1556 1332"><p>Délimitation des zones humides</p><ul style="list-style-type: none">■ Critère "végétation"▨ Surfaces estimées sur la base des zones humides "historiques" (hors zone d'implantation du projet)⊕ Critère "sol"<p>Sondages pédologiques</p><p>Echantillonnage initial (2020)</p><ul style="list-style-type: none">● Sol non caractéristique de zone humide● Sol caractéristique de zone humide<p>Echantillonnage complémentaire (2021)</p><ul style="list-style-type: none">+ Sol non caractéristique de zone humide+ Sol caractéristique de zone humide<p>0 100 200 m</p><p>Date de réalisation : Juin 2021 Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover Fond : Google satellite</p><p>Référence : 2019-000255</p></div>	Nul à fort



Thème environnemental	Caractéristiques principales de l'environnement	Enjeu écologique
<p>Flore</p>	<p>L'AEI accueille une diversité floristique relativement importante, mais essentiellement portée par la mosaïque de milieux humides présente de façon relictuelle en plusieurs secteurs du site. Les parcelles cultivées, qui représentent les habitats naturels les plus représentés sur la zone d'étude, n'abritent pour leur part qu'une diversité floristique limitée.</p> <p>Les principaux enjeux floristiques de l'AEI sont liés aux prairies paratourbeuses, qui accueillent 5 espèces déterminantes ZNIEFF, dont 2 espèces considérées comme « quasiment menacées » en Limousin (lobélie brûlante et laïche puce). A la faveur de zones non labourées, les parcelles cultivées abritent également des enjeux floristiques ponctuels relatifs à la présence de deux espèces menacées en Limousin, typiques des moissons et pelouses therophytiques silicicoles (petite brize et silène de France).</p> <p>Les prospections de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de 6 espèces exotiques présentant un risque invasif avéré à potentiel. Les espèces exotiques à caractère invasif recensées se concentrent préférentiellement au niveau des zones cultivées et des jachères post-culturales. Le robinier faux-acacia, pour sa part s'observe sur les marges Nord et en partie Ouest de l'AEI au niveau de haies.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-end;"> <div style="text-align: center;">  <p><i>Petite brize</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><i>Lobélie brûlante</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><i>Robinié faux-acacia</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><i>Silène de France</i></p> </div> </div>	<p>Modéré à fort (Petite Brize, Silène de France)</p>
<p>Faune</p>	<p>L'AEI abrite des enjeux faunistiques multiples, mais concentrés sur des secteurs peu surfaciques au regard de la zone étudiée. En effet, cette dernière se compose en majorité de parcelles cultivées qui ne revêtent aucun enjeu faunistique particulier.</p> <p>La zone d'étude est parcourue par un réseau de ruisselets et fossés rejoignant le cours du Vayres à l'extrême ouest de l'AEI. Les habitats aquatiques en présence (fossés, ruisseau et ornières) accueillent la reproduction possible à certaine de 8 espèces d'amphibiens, dont 7 sont protégées au niveau national. Parmi elles, on compte le Sonneur à ventre jaune considéré comme « Vulnérable » à l'échelle nationale et inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats » et déterminant ZNIEFF en Limousin, ainsi que deux espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive habitats et considérées comme « quasiment menacées » sur la liste rouge nationale (triton marbré et rainette arboricole).</p> <p>Les prairies humides possèdent un important enjeu entomofaunistique, avec la reproduction possible à probable du damier de la succise et du cuivré des marais, deux papillons d'intérêt communautaire protégés à l'échelle nationale. Les prairies humides et ornières de l'AEI sont également colonisées par trois espèces d'Orthoptères en déclin à l'échelle locale : la courtilière commune, le criquet des roseaux et le criquet ensanglanté. Associées à une zone de fourrés en partie sud-ouest de l'AEI, elles accueillent la reproduction possible de la rousserolle effarvate, passereau typique des roselières, considéré comme « en danger » en Limousin et déterminant ZNIEFF. Au Nord, c'est le bruant jaune, « vulnérable » au niveau national, qui niche potentiellement dans les fourrés bordant le ruisseau.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-end;"> <div style="text-align: center;">  <p><i>Damier de la succise</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><i>Cuivré des marais</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><i>Courtilière commune</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><i>Criquet des roseaux</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><i>Criquet ensanglanté</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><i>Rousserolle effarvate</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><i>Bruant jaune</i></p> </div> </div>	<p>Faible à très fort (sonneur à ventre jaune)</p>



Thème environnemental	Caractéristiques principales de l'environnement	Enjeu écologique
	<p>La présence connexe de milieux herbacées à arbustifs en mutation et d'un réseau bocager arbustif permet le développement d'un cortège avifaunistique d'intérêt patrimonial associé aux milieux agro-pastoraux ouverts. Les principaux enjeux concernent la pie-grièche écorcheur et l'alouette lulu, inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux », dont respectivement deux couples et plusieurs mâles chanteurs ont été vus et entendus. Quatre autres espèces de passereaux patrimoniaux ont été recensées comme nichant potentiellement sur l'AEI : l'alouette des champs, le tarier pâtre, la linotte mélodieuse et la cisticole des joncs, espèces respectivement « Quasiment menacée » pour les deux premières et « Vulnérables » pour les deux dernières, au niveau national. La présence de jachères et milieux semi-ouverts est favorable au développement du lapin de Garenne, « quasiment menacé » au niveau national. Enfin, le site compte un réseau de haies arborescentes et bosquets qui constituent des biotopes favorables à la nidification d'une avifaune d'intérêt ; comprenant des espèces comme le hibou moyen-duc (« vulnérable » au niveau régional), chardonneret élégant (« vulnérable » à l'échelle nationale et en Limousin) ou encore la tourterelle des bois (« vulnérable » aux niveaux régional et national). Ces milieux représentent également des zones propices à la reproduction du grand capricorne et du lucane cerf-volant, espèces de Coléoptère saproxylique d'intérêt communautaire.</p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <i>Alouette lulu</i></div> <div style="text-align: center;"> <i>Alouette des champs</i></div> <div style="text-align: center;"> <i>Tarier pâtre</i></div> <div style="text-align: center;"> <i>Linotte mélodieuse</i></div> <div style="text-align: center;"> <i>Cisticole des joncs</i></div> <div style="text-align: center;"> <i>Hibou moyen-duc</i></div> <div style="text-align: center;"> <i>Chardonneret élégant</i></div> <div style="text-align: center;"> <i>Tourterelle des bois</i></div> </div>	
<p>Continuités écologiques, TVB</p>	<p>À l'échelle du SRCE, l'AEI est traversée par un ruisseau alimentant le cours de la Vayres et qui constitue localement un réservoir de biodiversité de la sous-trame des milieux humides. Les têtes et fonds de thalwegs associés à cet écoulement, qui recourent la partie Est, Nord et Ouest du périmètre étudié, sont pour leur part considérés comme des zones de corridor pour la sous-trame des milieux humides.</p> <p>Enfin, l'AEI s'inscrit dans un secteur caractérisé par un bocage arborescent plus ou moins relictuel, et comprend plusieurs réservoirs ponctuels de biodiversité associés à la sous-trame des milieux bocagers.</p> <p>A l'échelle de l'AEI, les structures bocagères apparaissent très résiduelles et ont récemment donné lieu à des remembrements dans le cadre du développement d'une agriculture plus intensive (conversion de pâturages en cultures). Ces haies bocagères s'observent essentiellement sur les fronts Sud et Est du périmètre étudié.</p>	<p>Moyen</p>

